

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot

940, boulevard de Normandie

Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 1A7

Politique d'admission (PEI)



Date de révision : avril 2025



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
Procédures d'admission au PEI et passage d'une année à l'autre	3
Liens avec les autres politiques	6
Liens avec la politique d'inclusion	6
Liens avec la politique linguistique.....	6

Préambule

Mission et vision de l'établissement

La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot s'est dotée d'un projet éducatif ayant deux enjeux :

- 1) Les apprentissages de la communauté éducative ;
- 2) La sécurité et le bien-être.

La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et les membres de sa communauté scolaire cherchent donc à s'assurer que les élèves s'épanouissent dans leur établissement et qu'ils réussissent à atteindre leurs objectifs en fonction de leurs capacités. Les acteurs de la communauté scolaire sont appelés à collaborer afin d'assurer la réussite des élèves. Les intervenants coordonnent leurs efforts pour aider à développer un sentiment d'appartenance et ainsi se sentir valorisés dans leur travail.

Énoncé de politique

La politique d'admission a été élaborée pour répondre à deux défis que la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot vivait, soit le désir d'offrir un Programme d'éducation intermédiaire plus inclusif et moins basé sur le rendement académique ainsi que le manque d'espace dans l'établissement.

Il a été fixé que l'établissement pouvait accueillir au maximum trois groupes par année du PEI. Le test d'admission vécu par les élèves de 6^e année du primaire a été complètement modifié afin de refléter ce désir de l'établissement de se baser davantage sur les aptitudes de la communauté d'apprentissage de l'IB et d'être plus ouvert à tous.

Procédures d'admission au PEI et passage d'une année à l'autre

Pour participer au test d'admission, les parents de l'élève doivent fournir le bulletin de 5^e année de leur enfant, une vidéo d'au maximum une minute (présentation de l'élève, son école primaire, ses passe-temps et pourquoi il/elle veut venir au PEI) et remplir un *Forms* indiquant le moment durant lequel ils souhaitent que leur enfant participe au test d'admission ainsi que leurs renseignements personnels. Ceci permet à l'établissement de vérifier si l'élève appartient au bassin PEI de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, car deux établissements du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières offrent le programme et l'élève a le droit de s'inscrire uniquement dans son école de bassin PEI.

Lors de la rencontre virtuelle précédant le test et au cours de laquelle la coordination du PEI présente le programme, les parents sont avisés que les élèves n'ayant pas 75% en mathématiques et en français en 5^e année primaire ne seront pas sélectionnés, car les exigences du programme pourraient compromettre leur réussite scolaire en 1^{re} année du PEI.

Tous les élèves ayant respecté ces premières exigences passent un test d'admission lors de la dernière journée pédagogique du mois de septembre. Ils ont le choix entre le matin et l'après-midi pour la passation. Lors de ce test, les élèves sont placés en groupes de cinq élèves provenant généralement d'écoles primaires différentes. Deux groupes de cinq élèves font la même activité en même temps. En 2023-2024, les élèves se déplaçaient d'une activité à l'autre pour leur permettre de voir différents lieux de l'école et permettre de la normalisation entre les groupes. Les intervenants devenaient des experts de leurs activités respectives et permettaient ainsi d'avoir une évaluation plus juste et équitable des groupes.

Le test, composé de mises en situation, de discussions de groupes et d'activités en gymnase, permet aux intervenants de vérifier la communication, la collaboration et la sensibilité démontrées par les élèves au cours du test. Une équipe d'intervenants corrige quant à elle les vidéos des élèves.

Ensuite, l'équipe de coordination du PEI compile les notes de la manière suivante :

- Résultats en français (60% de cette note) et en mathématiques (40% de cette note) de la 5^e année du primaire : 40%
- Vidéo : 10%
- Compilation des résultats lors des activités de groupe : 50%

Pour faire partie de la liste des élèves acceptés OU être sur la liste d'attente, l'élève doit avoir obtenu au moins 70% au total lors du test d'admission.

Après avoir établi la liste, la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot procède à une validation auprès des directions des écoles primaires concernées.

La liste d'attente du processus d'admission arrive à échéance le 1^{er} septembre de la rentrée suivante.

Passage d'une année à l'autre au PÉI

D'entrée de jeu, il faut savoir que les normes de passage d'une année à l'autre au PÉI s'ajoutent aux exigences de la politique déterminant les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire ainsi qu'aux normes et modalités établies de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot¹.

Afin de maintenir sa place et ainsi poursuivre au PÉI, depuis l'année scolaire 2017-2018, l'élève et l'un de ses parents doivent signer le contrat d'engagement PÉI. Ce contrat, d'une durée d'une année scolaire, a pour but d'encourager l'élève à s'engager dans sa réussite et à développer les qualités et les valeurs propres au programme PÉI. Dans ce contrat, il est notamment question de :

- La réussite de tous les cours inscrits à son horaire;
- La réalisation de tous les travaux critériés exigés par les enseignants;
- La réalisation des projets design (1^{re} à 3^e secondaire) et interdisciplinaires (à toutes les années);
- La satisfaction des exigences de l'établissement en termes d'action par le service dans les délais alloués;
- La réalisation des activités en lien avec les éléments-clés du programme (contextes mondiaux, sensibilité internationale, etc.);
- L'adoption d'un comportement respectueux en tout temps, autant à l'école que lors de sorties à l'extérieur;
- L'engagement à développer les qualités de la communauté d'apprentissage.
- En 4^e et 5^e secondaire, l'élève s'engage à respecter le contrat d'intégrité signé annuellement.

Après analyse du dossier, la direction ainsi que l'équipe du PÉI se réservent donc le droit, advenant qu'un élève ne respecte pas les conditions émises ci-dessus, de le retirer du PÉI. En 2023-2024, la direction, en accord avec la coordination du PEI, a décidé que les manquements à ce contrat étaient maintenus d'une année à l'autre, jusqu'à un maximum de 3, afin que celui-ci ait plus de rigueur.

Au niveau académique, la réussite dans toutes les matières au bulletin final est une autre condition afin de poursuivre au PÉI. Un élève peut toutefois, par l'entremise d'un cours d'été réussi, être promu au PÉI l'année suivante. En revanche, si l'élève, après un cours d'été, se retrouve encore avec un échec au bulletin, cela entraîne automatiquement son retrait du PEI et la poursuite de sa scolarisation au régulier.

*** Veuillez noter que le masculin est employé pour alléger le texte.

¹ Voir le site de l'école : <https://www.cssdhr.gouv.qc.ca/chanoine-armand-racicot/#2-normes-et-modalites-devaluation>

Processus admission 2^e et 3^e secondaire

Pour être admissible au processus d'acceptation d'un élève en deuxième et troisième secondaire, les parents de l'élève doivent fournir le 2^e bulletin de l'année en cours de leur enfant et leurs informations personnelles. Ceci permet à l'établissement de vérifier si l'élève appartient au bassin PEI de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, car deux établissements du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières offrent le programme et l'élève a le droit de s'inscrire uniquement dans son école de bassin PEI.

Tous les élèves ayant respecté ces premières exigences passent une entrevue avec un membre de l'équipe de coordination qui validera si l'élève possède le profil recherché chez un élève PEI. Celui-ci sera questionné sur son engagement dans sa réussite, sa facilité à s'exprimer, ses qualités en tant que coéquipier, son authenticité, son attitude face à des projets de longue haleine et son désir d'intégrer le PEI.

Ensuite, l'équipe de coordination du PEI compile les notes de la manière suivante :

- Résultats en français (50% de cette note), en mathématiques (30% de cette note) et en anglais (20% de cette note) de l'année du secondaire en cours : 60%
- Entrevue : 40%

Pour faire partie de la liste des élèves acceptés OU être sur la liste d'attente, l'élève doit avoir obtenu au moins 70% au total lors du test d'admission.

Après avoir établi la liste, la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot procède à une validation auprès des directions des écoles secondaires concernées.

La liste d'attente du processus d'admission arrive à échéance le 1^{er} septembre de la rentrée suivante.

La décision finale appartient à la direction de l'établissement d'accepter l'entrée au PEI d'un nouvel élève.

Processus admission 4^e et 5^e secondaire

Aucun nouvel élève en 4^e et 5^e secondaire ne sera accepté dans le programme PEI à moins de provenir d'un programme PEI offert dans une autre école et de répondre au profil recherché.

Liens entre la politique d'admission et la politique d'éducation inclusive

Cette politique d'admission a pour but d'être en cohérence avec la politique d'éducation inclusive dont s'est dotée la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot. Depuis l'année scolaire 2019-2020, l'établissement souhaitait offrir un PEI incarnant davantage les aptitudes de la communauté d'apprentissage de l'IB et c'est pourquoi le test d'admission a été modifié. Le PEI est possible pour tous les élèves, quels que soient leurs obstacles à l'apprentissage. La Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot offre de nombreux services à ces élèves acceptés au PEI afin qu'ils puissent pleinement vivre leur programme.

Liens entre la politique d'admission et la politique linguistique

Depuis l'année scolaire 2022-2023, la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot a été désignée comme pôle d'accueil des classes de francisation. Les élèves issus de l'immigration qui sont en apprentissage du français peuvent donc postuler pour intégrer le PEI et obtenir les services en lien avec leurs besoins s'ils sont acceptés.

Liens entre la politique d'admission et la politique d'intégrité

Depuis l'année scolaire 2024-2025, la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot s'est dotée d'un contrat d'intégrité pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Le respect du contrat d'intégrité est donc une nouvelle condition afin de maintenir un élève de 4^e et 5^e secondaire au PEI. Cette démarche se veut en cohérence avec l'une des qualités de la communauté d'apprentissage du PEI.